

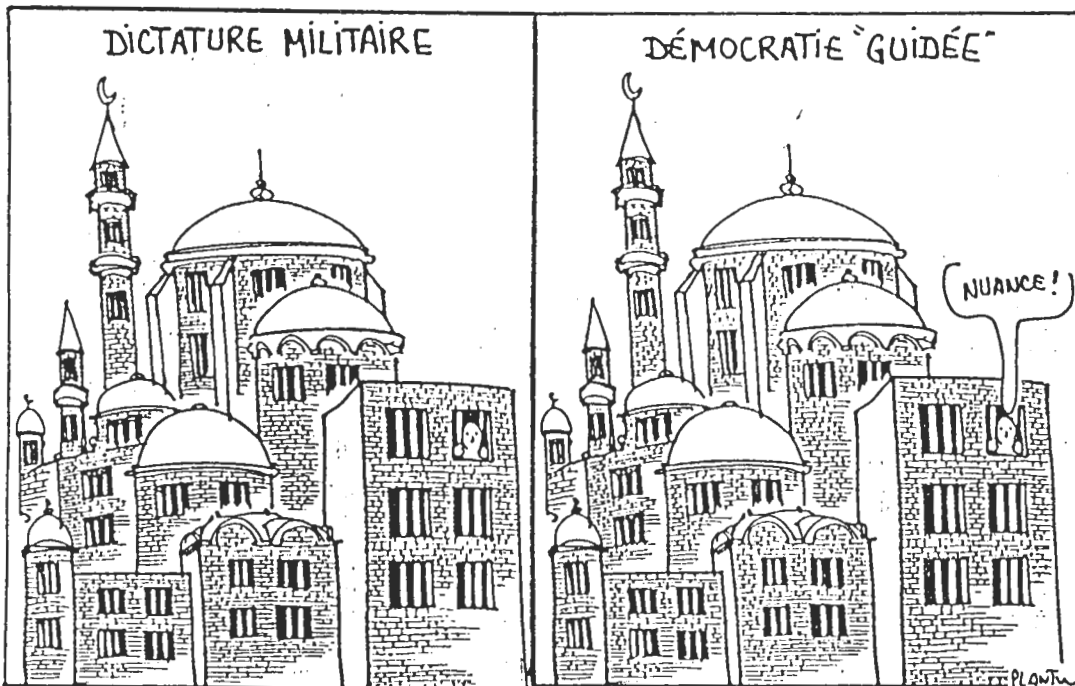


INFO TÜRK INFO - TÜRK INFO - TÜRK

bulletin mensuel ◦ monthly bulletin ◦ maandelijks bulletin

105/106

9EME ANNEE • EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION
ET DE DIFFUSION • INFO-TURK - RUE DES EBURONS 31 -
1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 • ABONNEMENT
ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45 • ISSN 077 - 9664



Le Monde - 20.7.1985

LE 5EME ANNIVERSAIRE DU COUP D'ETAT

de l'état de siège à l'état policier

A l'approche du 5ème anniversaire du coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980, l'Etat de siège a été levé à partir du vendredi 19 juillet 1985 dans six nouveaux départements turcs, y compris celui de la capitale, Ankara, s'ajoutant aux trente-huit départements où la situation est dite "normale".

Restant soumis à l'état de siège, Istanbul, de très loin la principale concentration urbaine et industrielle du pays, Adana, une ville carrefour d'Anatolie, et enfin quinze départements de l'est, ceux où les militants kurdes opposent une résistance armée et où l'armée s'est déployé en force. Il n'empêche que dans 12 autres départements le régime de la loi martiale a été remplacé par un autre régime d'exception, c-à-d, l'état d'urgence, qui transfère les pouvoirs des commandants de la loi martiale aux gouverneurs civils rattachés au Président de la République.

"La majeure partie du territoire turc se trouve donc désormais sous un régime civil normal - même si les restrictions imposées par la Constitution de 1982 pesant sur la vie politique et les libertés entravent encore le retour à la démocratie," écrivait *Le Monde* du 20 juillet 1985.

LE REQUISITOIRE D'AZIZ NESIN DONT LA PUBLICATION EST INTERDITE EN TURQUIE

Le procès des 59 intellectuels qui sont jugés devant un tribunal militaire d'Ankara pour avoir adressé une pétition au "Président de la République" se poursuit avec la présentation de la défense des inculpés. (Le texte intégral de cette pétition signée par plus de 2 mille intellectuels avait été publié dans le Bulletin de Juin 1984, No. 92)

Le 12 juillet 1985, le Président de l'Union des Ecrivains de Turquie (TYS), M. Aziz Nesin, a déclaré qu'il porterait plainte auprès des tribunaux contre le général Evren qui avait accusé de trahison les signataires de la pétition.

L'humoriste turc le plus célèbre, Aziz Nesin, âgé de 70 ans, avait été victime d'un infarctus pendant la campagne de signature pour cette pétition. En plus de ce procès, Nesin avait déjà été inculpé après le coup d'Etat pour les activités de la TYS. Dans sa défense, M. Nesin a accusé le Procureur militaire d'avoir falsifié les faits en présentant au tribunal la pétition comme un "manifeste politique". La publication en Turquie a été interdite par la décision du tribunal prise le même jour. Un extrait de cette défense qui constitue un réquisitoire contre le général Evren et son régime est à la page 3

Pourtant, juste avant la levée de la loi martiale, le Parlement turc avait déjà adopté le 16 juin le projet gouvernemental qui accroît considérablement les pouvoirs de la police. La nouvelle loi que le Premier ministre Ozal a justifié en la présentant comme un instrument de répression du terrorisme et le moyen de lever la loi martiale, investit les policiers d'une mission de gardiens de l'ordre moral avec possibilité pour eux de réprimer tous les comportements qu'ils estiment déviants. En service comme durant leurs loisirs ils peuvent appréhender les personnes qui à leurs yeux ne respectent pas les critères de la morale et les placer en garde à vue pendant 24 heures durant lesquelles elles seront dûment fichées. Pour les interrogatoires de suspects ou de témoins dans des crimes collectifs, la garde à vue est de quinze jours.

Comme il a été dit dans notre numéro précédent, cette nouvelle loi avait provoqué une levée de boucliers dans les partis d'opposition ainsi que dans les milieux européens.

Le gouvernement a supprimé in extremis certaines des dispositions les plus critiquées de son projet, telle que la possibilité pour la police d'écouter les conversations téléphoniques et d'ouvrir le courrier "sans décision de justice".

Toutefois, au cours des discussions au Parlement, le secrétaire général du Parti populiste (HP) a accusé les auteurs de la loi de mettre en place "un Etat policier pour succéder à l'état de siège".

En effet, le secrétaire général du parti gouvernemental, le Parti de la Mère patrie (ANAP), a déclaré qu'après l'adoption de cette nouvelle loi la région d'Istanbul devrait à son tour être débarrassée de l'état de siège dès l'automne. Pour l'est, on risque d'attendre plus longtemps, à défaut de régler un problème kurde dont le pouvoir nie l'existence: les autorités se promettent de "normaliser" la situation, après avoir liquidé les "terroristes venus de l'étranger".

La gauche social-démocrate en voie de reconstitution, continue cependant à lutter contre cette nouvelle loi répressive et le Parti populiste (HP) a déjà introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle pour obtenir son annulation.

Parallèlement à l'adoption de la loi sur les pouvoirs de la police, le directeur général de la Sûreté, M. Saffet Bedük Arıkan, s'est rendu en RFA fin juin en vue d'obtenir la fourniture de matériel très sophistiqué censé renforcer l'équipement de la police turque. Il a également fait faire une étude par la Brigade anti-terroriste allemande (GSG) en vue de créer une "Force de tonnerre" qui sera équipée d'hélicoptères allemands.

Une autre loi répressive qui avait été bloquée le 20 mai à la suite du veto émis par le "Président de la République", a été adoptée telle quelle le 5 juin en seconde lecture par l'Assemblée nationale et est entrée définitivement en vigueur. Cette loi sur le "repentir" assure le pardon et éventuellement une chirurgie esthétique aux indicateurs de "groupes résistants". Selon cette loi, les mouchards d'organisations engagées dans des crimes contre l'Etat" sont assurés de l'impunité s'ils n'ont pas eux-mêmes participé à des actions de violence, et de réductions importantes de peines dans les autres cas. L'Etat assurera leur protection par changement d'identité, en les envoyant vivre à l'étranger ou, si nécessaire, en leur payant une opération de chirurgie esthétique.

Bien que quelques dizaines d'inculpés aient déjà demandé une audience à huis clos en vue de dénoncer les actes de leurs camarades pour bénéficier de cette loi qui restera en vigueur jusqu'au 11 septembre 1985, leur nombre reste minime par rapport au nombre total des détenus ou prisonniers politiques accusés de "crimes contre l'Etat".

Dans le but de renforcer l'Etat policier et d'élargir l'arsenal répressif contre les adversaires du régime, l'Assemblée nationale a adopté récemment deux autres lois passées inaperçues dans la presse occidentale.

Selon la nouvelle loi sur la procédure criminelle, adoptée le 23 mai, la durée d'instruction est raccourcie, alors qu'en vertu de la nouvelle loi sur l'exécution des peines de prison, adoptée le 9 mai, un détenu ou prisonnier considéré indiscipliné peut être soumis au régime cellulaire pendant quinze jours.

AMNESTY: TORTURE SYSTEMATIQUE

Alors que le gouvernement Ozal justifiait les nouvelles mesures répressives par un souci de normalisation et de retour à un régime totalement civil, un nouveau rapport publié le 24 juillet 1985 par Amnesty International sur la torture des prisonniers politiques en Turquie a porté un sérieux coup au régime turc.

"En Turquie, la torture est systématique et largement répandue. Toute personne détenue dans ce pays pour des motifs politiques risque d'être torturée et peu de détenus échappent aux mauvais traitements de toute sorte infligés dans les commissariats, les centres d'interrogatoire et de détention des forces de sécurité et dans les prisons." constate Amnesty International.

Un document de 30 pages dont la lecture constitue un voyage au bout de l'horreur, tant sont insoutenables les témoignages d'anciens "torturés" publiés par l'organisation internationale. Amnesty affirme qu'elle "continue à recevoir, depuis la mise sous presse de ce rapport, des témoignages montrant que la torture n'a pas cessé."

Comprenant les témoignages de sept femmes et de six hommes, le rapport fait état de tortures par électrochocs, "falaka" (coups sur la plante des pieds), brûlures de cigarette, pendaison au plafond, ainsi que de coups de poing, de pied, de matraque ou de barre de fer sur tout le corps, y compris les organes sexuels.

Amnesty affirme avoir eu connaissance du cas d'un juriste, détenu en mars dernier au siège de la police d'Istanbul et à la prison de Selimiye. Selon l'organisation humanitaire, cet homme a été suspendu par les mains, a subi des électrochocs et a été arrosé d'un jet d'eau froide à haute pression.

Le rapport rappelle que des dizaines de milliers d'arrestations ont été opérées en Turquie depuis septembre 1980. Parmi les prisons où la torture est systématique, le rapport cite celles de Diyarbakır, Erzurum, Mamak (près d'Ankara), Metris (près d'Istanbul), toutes militaires, et les prisons civiles réservées aux prisonniers politiques de Malatya et d'Izmir.

Amnesty fait état d'une liste d'une centaine de personnes "qui seraient mortes pendant leur détention" transmise par Amnesty aux autorités turques avec demande d'éclaircissement: dans huit cas seulement les personnes étaient encore en vie. Pour les autres, les explications des autorités turques furent vagues: enquête en cours, décès "naturel", suicide, accident, mort au cours d'une "tentative d'évasion".

Le gouvernement turc, comme d'habitude, a aussitôt rejeté les accusations portées contre lui par Amnesty. Selon Ankara, la publicité faite autour de ce nouveau document illustrerait le noyautage d'Amnesty par "des milieux qui ne peuvent pas accepter les développements positifs de la situation en Turquie, en matière de démocratie et de droits de l'homme".

Or, juste après la mise sous presse du rapport d'Amnesty, plusieurs nouveaux cas de torture et de mauvais traitement ont été rendus publics non par "des milieux" hostiles au régime turc, mais par les partis politiques qui ont été constitués avec l'autorisation de la junte militaire.

Le 14 juin, le Parti de la Social-démocratie (Sodep) sur base d'une enquête de sa "commission des droits de l'homme et d'Amnesty", a annoncé que les suicides de deux détenus au Commissariat de police d'Ankara suscitent des doutes sérieux. Selon la version officielle, les deux personnes, M. Vedat Aldogan et M. Haydar Oztürk, s'étaient suicidées en se jettant par la fenêtre du Commissariat. SODEP pose la question suivante: "Pourquoi ces deux hommes ont-ils choisi le Commissariat de police pour se suicider, et ce à douze jours d'intervalle?"

Le 30 juillet 1985, le Secrétaire-adjoint du Parti populiste (HİP), M. Muhtesem Vasif Yücel a déclaré avoir reçu des informations inquiétantes en ce qui concerne les conditions carcérales dans la prison militaire de Mamak.

"D'après les dires de leurs parents, il y a des prisonniers qui subissent depuis cinq ans le régime cellulaire. Ces prisonniers souffrent de problèmes nerveux. Certains parmi eux parleraient aux murs de la prison. Les cellules des prisonniers ne sont pas aérées pendant 7-8 mois et certains prisonniers sont privés du droit d'accès à la cour de récréation. Beaucoup de prisonniers sont toujours privés des visites de leurs familles. Les insultes et la pratique de la bastonnade se poursuivraient comme avant. Les prisonniers se plaignent de l'insuffisance du contrôle médicale et affirment qu'on arrache les dents même en cas d'un très léger problème dentaire."

Récemment, le journal d'opposition *Türkiye Postasi*, publié en RFA, a signalé que dans la prison de Mersin le détenu politique Kazım Cakır, âgé de 23 ans, aurait été retrouvé mort le 27 juillet suite à la torture. La direction de la prison a affirmé qu'il serait mort d'un ulcère.

Donc, l'appel lancé par Amnesty International aux autorités turques pour qu'elles mettent fin à la torture restera lettre morte aussi longtemps que le régime d'Ankara bénéficiera du silence et de la bienveillance complice des pays qui continuent à admettre sans sourciller les tortionnaires turcs au sein du Conseil de l'Europe.

PRISONS TOUJOURS PLEINES

Dans le même rapport d'Amnesty il est rappelé que, d'après les chiffres donnés par la presse officielle turque, 180 mille personnes ont été détenues à un moment où à un autre depuis le coup d'Etat de 1980.

Cinq ans après le coup d'Etat, les prisons turques restent pleines, et d'interminables procès se poursuivent devant des tribunaux militaires.

Selon un communiqué officiel de l'Etat-major turc publié le 3 juillet, 47.718 dossiers (la plupart concernant plusieurs accusés) ont été jugés entre le 12 septembre 1980 et le 1er juin 1985, et 1.407 autres doivent encore l'être par des tribunaux de la loi martiale. Le communiqué affirme que 3.182 personnes passent actuellement en jugement.

Or, *Le Monde* du 20 juillet 1985 écrivait que, selon un haut dignitaire du parti au pouvoir, 35.000 personnes seraient actuellement détenues "en rapport avec l'anarchie".

D'après le quotidien *Cumhuriyet* du 30 juillet 1985, à l'heure actuelle le nombre des condamnés à mort s'élève à 471 en Turquie. Les dossiers de 59 d'entre-eux attendent la ratification de l'Assemblée nationale.

Le communiqué de l'Etat-major précise que jusqu'au 1er juin 1985, 449 condamnations à mort ont été prononcées par des tribunaux militaires. Parmi ces sentences de mort, 86 seulement ont été confirmées par la Cour de cassation militaire. Sur ce nombre, 32 condamnations ont été ratifiées par le Parlement et 27 ont été exécutées depuis 1980. Quatre condamnations n'ont pas pu être exécutées à cause de l'évasion des condamnés et un autre condamné à mort a été tué par les forces de l'ordre au cours d'une tentative d'évasion.

Parmi les 59 condamnés à mort dont les dossiers attendent la ratification de l'Assemblée nationale, 43 sont d'opinion de gauche, 2 de droite et 14 autres ont été condamnés pour des crimes de droit commun.

Le Ministre de la Justice Necat Eldem a déclaré au *Cumhuriyet* du 29 juillet qu'à l'heure actuelle la population carcérale dans les prisons civiles s'élève à 74.206 dont 48.077 sont condamnés et 26.129 détenus.

Le nombre de prisonniers ou de détenus politiques dans les prisons civiles est de 3.679 dont la répartition selon les catégories de délits est comme suit:

Crimes contre l'Etat	1.195
Crime contre les forces d'Etat	772
Crimes contre les Etats étrangers	7
Organisations armées	1.702
Crimes contre la liberté religieuse	3
Le nombre total des condamnés politiques se	

trouvant dans les prisons spéciales de Bartın, Bursa, Canakkale, Gaziantep et Malatya est 2.948

Il ressort d'un autre rapport d'évaluation dressé par l'Office du Premier Ministre, que du 13.12.1983, date de la formation du gouvernement actuel, au 12 juin 1985, les forces de l'ordre auraient arrêté 5.661 personnes pour des "crimes politiques", dont 3.540 sont accusées d'avoir milité pour des organisations de gauche, 773 de droite et 1.388 de "séparatisme".

REQUISITOIRE DE AZIZ NESIN

"Même avant que nous ayons été traduits devant le tribunal et interrogés, le chef de l'Etat, dans le discours qu'il a prononcé à Manisa et qui, par la suite, fut retransmis à trois reprises par la TRT (Radio-Télévision turque), nous a accusés de trahison.

"Qu'y a-t-il de pire pour un être humain que d'être considéré traître? Puisqu'un homme a le droit de vivre dignement, je me dois de défendre mon honneur contre qui que ce soit.

"Le Président de la République, lui aussi, est un citoyen parmi les autres. En outre, sa responsabilité pénale est aussi grande que celle des autres citoyens. Dans les démocraties, le Président de la République jouit de l'immunité en ce qui concerne certaines responsabilités, vu que ses pouvoirs sont confiés au Parlement et au Gouvernement. Or, chez nous, le Président de la République, en vertu de la Constitution de

1982 est investi de pouvoirs étendus, fait qui rend aussi ses responsabilités étendues.

"En bref, je déclare solennellement que je porterai plainte auprès des tribunaux contre le Chef de l'Etat Kenan Evren qui nous a déclarés traîtres sous les yeux de la nation turque. J'intenterai des actions en dommages-intérêts en vertu des articles 41 et 49 du Code des Obligations et de l'article 24 du Code civil. En plus, s'il s'avérait pour le moment impossible d'intenter une action pénale en raison de son immunité, je le ferai en vertu des articles 480-482 du Code pénal, dès que son immunité sera levée. Si je ne vis pas suffisamment longtemps, je m'en remets au jugement de l'histoire qui est le juge suprême et le plus impartial.

"D'après le Chef de l'Etat, les signataires de cette pétition seraient des soi-disant intellectuels.

"En signant cette pétition, nous n'avons espéré au-
./..

cun bénéfice, nous n'avons non plus tenté de bénéficier des privilèges liés à notre condition d'intellectuels. Nous qui, connaissant parfaitement la manière d'agir injuste de l'administration actuelle, nous attendions à punition et non à des avantages, à un châtiement et non à une récompense, sommes fiers de nous considérer comme des intellectuels.

"Parmi ceux qui ont signé cette pétition il y a des artistes, écrivains, journalistes, scientifiques, juristes et anciens ministres qui jouissent d'une réputation non seulement au niveau national, mais aussi au plan international. S'ils n'étaient pas intellectuels, il n'y aurait plus d'intellectuels en Turquie, sauf la province d'Aydın (mot turc qui signifie 'intellectuel' - n.d.l.r.).

"Monsieur le Chef de l'Etat a dit: 'Je m'opposerais jusqu'au bout à toute modification de la Constitution de 1982 dont je suis le garant. Je ne tolérerai jamais qu'on fasse des trous par ci, par là dans la Constitution dont je suis le garant.'

"Le Docteur honoris causa de l'Université de YOK (Conseil supérieur de l'Enseignement - n.d.l.r.) doit certainement savoir qu'une constitution est la principale garantie dont disposent les citoyens d'un pays. Excepté dans des dictatures et des monarchies, nulle part, aucun citoyen, fût-il même Kenan Evren, ne peut être le garant de la Constitution; et dans l'histoire du monde on n'a jamais vu personne qui se prenait pour le garant de la Constitution. Quant à la modification de la Constitution, puisque le Chef de l'Etat se déclare investi de la mission de ne tolérer d'aucune façon qu'on fasse par ci, par là des trous dans la Constitution, il est de notre devoir d'œuvrer pour modifier cette constitution. Cette constitution sera amendée conformément à la procédure prévue dans la même constitution. La victoire finale appartient toujours au temps.

"Nous avons vu beaucoup d'intellectuels devenir des traîtres. Que puis-je faire de ce type d'intellectuels?" dit-il. Nous ne sommes pas devenus intellectuels pour que le Chef de l'Etat, qui a l'habitude de toujours parler à la première personne du singulier, fasse quelque chose de nous.

"Nous sommes tout à fait d'accord avec une phrase qu'il a prononcée: 'Il n'est pas du tout nécessaire d'être intellectuel pour pouvoir régner sur cette nation'. Au contraire, si l'on tient compte de la situation politique actuelle, il faut être non-intellectuel pour pouvoir régner sur la nation. Car les intellectuels ne régneront jamais sur la nation, mais ils la servent; parce qu'en démocratie, la souveraineté n'appartient qu'à la nation.

"Le Chef de l'Etat a dit: 'Le dernier padichah (monarque de l'Empire ottoman - n.d.l.r.) était un intellectuel. Mais il avait imposé au pays la capitulation devant l'ennemi. A quoi peut bien servir un tel intellectuel?' Ainsi, il fait une comparaison entre lui et nous qu'il accuse de trahison pour lui avoir remis une pétition. La trahison est une notion relative qui change selon l'époque et l'évaluation de chaque individu. Le Padichah Abdülhamit (*'le Sultan Rouge'* - n.d.l.r.) avait fait condamner Mithat Pacha (un réformateur du 19ème siècle qui figure aujourd'hui parmi les plus grands héros de l'histoire de Turquie - n.d.l.r.) en l'accusant de trahison. Aujourd'hui, alors que tant de temps s'est écoulé depuis lors, réfléchissons: lequel était un traître? Abdülhamit ou Mithat Pacha?

"Comme disait un de nos amis, on peut discuter la qualité d'intellectuel de Validdettin, mais une chose est indiscutable, c'est qu'il était Chef d'Etat. (...)

"Récemment deux grands écrivains dans le monde, Arthur Miller et Harold Pinter, sont venus dans notre pays. Nos dirigeants ne se sont pas tellement intéressés à leur visite. En effet, le niveau culturel des

dirigeants de l'époque d'Ozal —lequel avait déclaré dans une interview qu'il avait accordée au *Cumhuriyet* avant sa nomination au poste de Premier Ministre, qu'il n'avait pas le temps de lire des livres sauf Tom Mix et Texas (*bandes dessinées* - n.d.l.r.), ne permettra évidemment jamais de s'intéresser ni à Miller ni à Pinter. Je cite ici un extrait de l'article d'Arthur Miller paru dans *The Nation* du 18 mai 1985: 'Certaines personnes telles que M. Demirel, qui était Premier Ministre au moment du coup d'Etat, trouve bizarre le fait que les militaires qui n'étaient pas parvenus à empêcher la violence politique pendant deux ans (la période de loi martiale précédant le coup d'Etat de 1980 - n.d.l.r.), aient rétabli l'ordre dans un très court délai après s'être emparés du pouvoir. D'après Demirel, les généraux, pour pouvoir justifier leur mainmise, s'étaient tenus à l'écart alors que le bouleversement se poursuivait. La raison principale du soutien au régime militaire est la peur d'une éventuelle reprise de la violence.'

"Il y a beaucoup de citoyens qui partagent les doutes dont Demirel a fait part à Miller. Moi aussi, j'éprouve la même inquiétude. Alors que nous sommes tous responsables de ce qui s'est passé, je m'inscris en faux contre les affirmations des plus hauts responsables, disant qu'ils rendaient justice en pendant des jeunes qui auraient commis des crimes alors qu'ils n'avaient que 17 ou 18 ans. Une déclaration relative aux exécutions, que Monsieur Evren a adressé aux intellectuels occidentaux par l'intermédiaire de la TRT et des journaux est, elle aussi, très intéressante: 'Ils s'opposent à des exécutions chez nous. C'est une affaire intérieure à nous. Est-ce que nous les critiquons pour les dissuader d'exécuter des peines de mort?'

"Au cours de l'histoire, beaucoup de déclarations ont été faites pour ou contre la peine de mort. Mais personne n'a jamais songé à la défendre de cette manière.

"Quelle est la caractéristique des régimes qui sont tout à fait contraires à la démocratie? C'est de brûler des livres. Aujourd'hui, en Turquie, des centaines de milliers de livres sont brûlés sans décision d'un juge. Il s'agit de livres qui n'ont jamais fait l'objet de poursuites judiciaires. L'éditer de ces livres n'a pas été dédommagé. Pouvens-nous appeler cela de la démocratie? En Turquie, on brûle aussi des œuvres cinématographiques, même celles qui ont été réalisées par la TRT à coup de millions. Peut-on appeler cela de la démocratie?

"Les tortures épouvantables pratiquées depuis le 12 septembre 1980 ont été attestées même par des fonctionnaires de l'Etat. Dès que la loi 2969 sera levée —qui interdit toute critique à l'égard des pratiques de torture— toutes ces pratiques seront rendues publiques. Ainsi, tout le monde apprendra qu'on a vécu des pratiques honteuses pour notre époque.

Au moment où j'écris cette défense, je ne sais pas si l'on me permettra de la prononcer entièrement. Pourtant, je l'ai écrite dans l'espoir que je pourrai le faire. En tout cas, cette défense n'est pas uniquement destinée au tribunal et au procureur. Je souhaite qu'elle soit lue surtout par tous ceux qui doivent la lire et en bénéficier."

*

133.607 LIVRES DETRUIITS

L'éditeur de la maison d'édition Bilim ve Sosyalizm, M. Süteyman Ege, s'est adressé le 12 juillet au général Evren à la suite de la destruction de 133.607 livres à l'usine de papier d'Izmit sur ordre du Commandant de la Loi martiale.

M. Ege demande au général Evren qu'il soit dédommagé.

OPERATIONS AU KURDISTAN

Incapable de réduire la résistance armée des militants kurdes, le régime d'Ankara a, d'une part renforcé le déploiement des unités militaires au Kurdistan de Turquie, et a, d'autre part, conclu un accord avec le régime de Khomeiny en vue de collaborer dans les opérations armées contre les combattants kurdes.

Cette nouvelle aventure des généraux turcs, qui jouent le rôle de gendarme au Moyen Orient tout en profitant des conditions existantes dans cette région du monde, a été révélée dans un communiqué de presse publié le 21 mai 1985 par la délégation du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran à l'Étranger:

"Selon des informations que nous venons de recevoir, plusieurs entretiens ont eu lieu entre les autorités turques et iraniennes, notamment le 9 mai 1985, à Gavar, située dans la région frontalière de Sero (à 40 km d'Urmieh) où un commandant en chef de la 64ème division d'Urmieh a conféré avec un haut commandant militaire turc. Au cours de cette réunion, les autorités turco-iraniennes ont conclu un accord portant sur la répression du mouvement du peuple Kurde au Kurdistan iranien, répression qui sera exercée par leurs forces conjointes.

Par la suite, des unités de l'Armée turque, sur la demande et avec l'accord du régime des mollahs, ont pénétré sur le territoire iranien, rejoint les forces iraniennes et ont, ensemble, opéré contre les bases des combattants kurdes. Selon des informations récentes, l'Iran et la Turquie mettant en oeuvre un plan commun, ont débarqué des forces dans la région de Galibardarach. Ils ont occupé une partie du territoire détenu par les Peshmergas du PDKI.

Cette attitude est en contradiction avec la souveraineté nationale, l'intégrité du territoire si chère aux autorités de la République islamique."

Malgré toutes les nouvelles mesures répressives, au cours de ces derniers mois, les combats ont repris avec beaucoup plus d'intensité que les mois précédents, en particulier à Bitlis, Siirt, Hakkari, Mardin et Dersim (Tunceli).

Au cours du mois de juin:

7.6, à Siirt, un capitaine d'armée, un sous-lieutenant et un soldat ont été abattus par les militants kurdes dont trois ont également été tués par les forces de l'ordre et un autre arrêté.

19.6, à Yüksekova (Hakkari), des militants kurdes ont pris dans une embuscade un véhicule militaire et ont abattu un lieutenant et trois soldats.

Le Comité du Kurdistan, siégeant à Paris, a annoncé dans un récent communiqué que "partout dans le Kurdistan, la population prend conscience en s'engageant dans les mouvements de Résistance et rejoint les rangs du Front de Libération nationale (FRNK). Le gouvernement turc ne peut plus juguler ni cacher le développement de cette résistance qui le menace chaque jour un peu plus; d'ailleurs dans un rapport publié début juillet, le Premier Ministre reconnaît lui-même: 'Le nombre des séparatistes au augmenté de 23 p.c.'"

D'après la presse officielle turque, au cours du mois de juillet les affrontements se présentent ainsi:

2.7, les forces de sécurité ont abattu trois militants kurdes à Siirt et un à Mardin.

3.7, à Hizan (Bitlis), lors d'un affrontement, trois militants kurdes ont été tués par les forces armées qui, pour leur part, ont perdu un soldat; deux autres ont été blessés grièvement.

5.7, Hozat (Tunceli), trois militants kurdes ont été abattus.

6.7, deux militants kurdes ont été tués par balles, l'un à Catak (dans la province de Van) et l'autre à Uludere (Hakkari).

10.7, les forces de sécurité ont arrêté 8 militants kurdes à Ceylanpınar (Sanliurfa).

17.7, à Siirt, deux militants kurdes ont été abattus et quatre autres arrêtés par les forces de sécurité.

18.7, à Mutki (Bitlis), cinq militants kurdes ont été tués par balles.

20.7, à Yüksekova (Hakkari), trois militants kurdes ont été abattus alors qu'un autre succombait des suites de l'explosion d'une grenade qu'il tenait en main.

24.7, les forces de sécurité ont abattu 3 militants kurdes à Semdinli (Hakkari).

26.7, trois militants kurdes dont une femme ont été abattus à Erüh (Siirt).

27.7, les forces de sécurité ont arrêté quatre militants kurdes à Mus.

31.7, un militant kurde a été tué par balles à Sirnak (Siirt).

D'après un communiqué de l'Etat-major, daté du 16 août 1985, le nombre total de ceux qui ont été tués à la suite des conflits armés qui se sont succédés depuis le 15 août 1984 s'élève à plus de 216, dont 97 sont des militants kurdes, 56 des militaires ou policiers et 63 des civils.

Pourtant, comme nous l'avions déjà signalé dans le numéro précédent, le nombre des tués à la suite des conflits armés varie selon les autorités et les journaux turcs.

Au cours des deux derniers mois, de multiples procès contre les militants kurdes se sont conclus par des condamnations à mort.

Le 11 juillet, le tribunal militaire de Diyarbakır a rendu définitives les 10 condamnations à mort qui avaient été prononcées à l'issue du procès relatif aux "événements du Sud-est". Le tribunal a également condamné un militant à la réclusion à perpétuité, 22 militants à des peines de prison allant de 4 ans à 24 ans, tandis que 16 personnes se sont vues privées du droit d'exercer un métier.

Lors d'un autre procès à Diyarbakır, le 19 juin, 11 militants kurdes ont été condamnés à 13 ans d'emprisonnement, simplement pour avoir lu ou stocké le journal "Serxwebûn". Un autre inculpé a été condamné à une peine de prison de 8 mois pour avoir écrit le nom du PKK dans une lettre adressée à son mari.

Alors que l'opération de ratissage se poursuivait au Kurdistan de Turquie, le 28 juin, le gouvernement turc a décidé que dans 13 provinces habitées en majorité par les Kurdes, des "protecteurs de campagne" pourraient prendre leurs fonctions. Suivant la loi spéciale, ces "protecteurs de campagne" choisis à titre provisoire, devraient tout d'abord subir des entraînements intensifs, ensuite on leur fournirait des armes. Pour le moment, environ un millier de personnes ont commencé à exercer cette fonction dans la région de Siirt. Cette province sera suivie par Van, Agri, Kars, Mus, Bingöl, Tunceli, Bitlis, Urfa, Diyarbakır, Adıyaman, Mardin et Hakkari.

Le gouvernement a lancé par ailleurs une nouvelle campagne en vue de construire des "Routes de la Paix" au Kurdistan pour pouvoir mieux pourchasser les militants kurdes. Toutes ces routes qui seront contruites aux frontières turco-irakiennes et turco-syriennes seront illuminées en permanence par des poteaux électriques à dresser à des intervalles de 48 mètres.

De plus, tous les anciens de villages au Kurdistan sont équipés d'émetteurs-récepteurs radiotéléphoniques pour dénoncer immédiatement tout suspect.

./..

La tension au Kurdistan de Turquie a également suscité de l'inquiétude à Washington. D'après d'une déclaration récente du Ministre des Affaires étrangères américain, publié par le quotidien *Milliyet* du 2 août 1985, le gouvernement américain aurait conseillé à ses ressortissants de ne pas choisir comme destination touristique l'Est de la Turquie, "car les terroristes séparatistes y sévissent et toutes les violences y sont à craindre. Au cas où l'un d'entre eux se rendrait malgré tout dans cette région, il devra collaborer avec les autorités en place."

AUTRES CONDAMNATIONS

Au cours des mois de juin et de juillet, plusieurs procès politiques se sont soldés par des condamnations des opposants du régime:

1.6, à Erzurum, un tribunal militaire condamne 5 activistes à des peines de prison allant jusqu'à 22 ans.

13.6, à Izmir, un militant de Dev-Yol est condamné à la peine de mort, un à la prison à perpétuité et 21 autres à des emprisonnements allant jusqu'à 15 ans.

14.6, à Ankara, le leader de l'organisation Kurtulus, Mustafa Kemal Kacaroglu, est condamné à la peine capitale, alors que ses 17 camarades étaient condamnés à des peines allant jusqu'à 5 ans.

15.6, à Adana, dans les procès différents, 4 personnes sont condamnées à la peine capitale, 12 à la prison à vie et 40 autres jusqu'à 30 ans.

15.6, à Ankara, trois militants de gauche sont condamnés à la peine capitale et 39 autres à des peines de prison différentes. Le même jour, dans un autre procès à Ankara, un militant kurde est condamné à la peine de mort, deux à la prison à vie et 11 autres à des peines de prison allant jusqu'à 36 ans.

18.6, à Diyarbakır, neuf inculpés du procès de TKP/ML, sont condamnés à la prison de deux ans chacun pour avoir scandé des slogans anti-fascistes au cours de leur procès.

19.6, à Ankara, 2 membres du TSIP sont condamnés à l'emprisonnement de 3 mois chacun.

26.6, à Erzurum, deux activistes de droite sont condamnés à l'emprisonnement à vie.

27.6, à Erzurum, un militant de gauche est condamné à la prison à vie et deux autres à des peines de prison de 15 ans.

9.7, à Istanbul, cinq militants de gauche sont condamnés à la prison de 16 mois chacun pour avoir insulté le tribunal au cours de leur procès politique.

11.7, à Erzurum, 7 personnes sont condamnées à la prison à vie, 37 autres à des peines de prison allant jusqu'à 7 ans.

12.7, à Ankara, 5 activistes de droite sont condamnés à des peines de prison jusqu'à 13 ans.

19.7, à Diyarbakır, un procès de masse se solde par la condamnation de 18 personnes à des peines de prison jusqu'à 8 ans.

23.7, à Izmir, deux militants de Dev-Yol sont condamnés à la prison à vie et 10 autres à des peines de prison allant jusqu'à 10 ans.

24.7, à Istanbul, six membres de YDGD sont condamnés à la peine de prison de 8 ans chacun.

25.7, à Diyarbakır, quatre avocats sont condamnés à la prison d'un an chacun pour avoir insulté le tribunal pendant la défense de leurs clients.

NOUVEAUX PROCES

1.6, à Ankara, 14 personnes sont traduites devant la Cour de la Sûreté d'Etat avec la demande des peines de prison allant jusqu'à 8 ans pour leurs activités religieuses en faveur de la Confrérie "Naksibendi".

6.6, à Konya, 34 chefs de famille du village de

Göncek de la province de Kütahya sont traduits devant la Cour de la Sûreté d'Etat, pour avoir incendié une forêt. Pour pouvoir être présents au procès ils ont été obligés de louer un bus à 150 mille liras afin de se déplacer de Kütahya à Konya.

7.6, à Izmir, dans un nouveau procès à l'encontre de TKP, le procureur militaire a réquis des peines de prison de 8 ans pour sept inculpés.

19.6, à Istanbul, quatre membres présumés de la Voie du Partisan sont jugés devant un tribunal militaire. Chacun risque la peine de prison de 20 ans.

21.6, à Diyarbakır, un deuxième procès de masse s'ouvre à l'encontre de 90 personnes, accusées d'être engagées dans le mouvement armé kurde. Deux risquent la peine capitale.

11.7, à Istanbul, 14 personnes sont traduites devant le tribunal militaire pour avoir milité dans l'organisation Kurtulus. Chacune risque la peine de prison de 15 ans.

18.7, à Ankara, dans le procès principal de Dev-Yol, le procureur militaire a fait la lecture de son réquisitoire final et a demandé la peine capitale pour 71 inculpés.

NOUVELLES ARRESTATIONS

La police politique a arrêté, dans le cadre de l'enquête ouverte par les autorités militaires à la suite du meeting "pour la liberté et la démocratie" organisé le 9 juin 1985 à Istanbul par le Parti de la Social-démocratie (SODEP), le secrétaire général adjoint du parti, M. Nail Gürman, et 43 autres manifestants.

Ce meeting avait rassemblé 40 mille personnes. C'était la plus importante manifestation publique depuis le coup d'Etat de septembre 80.

D'autre part, le Vice-président du SODEP, M. Muzaffer Saraç a été traduit devant un tribunal militaire à Istanbul. Saraç, qui risque une peine de prison d'un an, est accusé de ne pas avoir tenu compte du décret de la junte militaire interdisant toutes les critiques à l'égard des pratiques du régime militaire.

Autres arrestations de deux mois récents:

7.6, à Izmir, 12 personnes accusées d'avoir adhéré à une organisation clandestine.

14.6, à Izmir, arrestation de 13 membres présumés d'une autre organisation clandestine.

21.6, à Istanbul, arrestation de 18 militants de gauche.

29.6, à Malatya, sept pratiquants religieux sont arrêtés pour des activités anti-laiques.

14.7, à Adana, arrestation de cinq militants de gauche, dont une femme enceinte.

24.7, à Giresun, 39 personnes au total sont arrêtées pour avoir milité dans les différentes organisations clandestines.

CALOMNIES D'OZAL CONTRE DISK

Dans une interview au quotidien *International Herald Tribune* du 8 juin 1985, le premier ministre turc Ozal, cherche à entraîner la condamnation par le tribunal militaire des dirigeants de la Confédération des syndicats progressistes DISK et du Comité de la Paix en affirmant qu'ils "faisaient de la propagande communiste."

Dans son interview Ozal a affirmé: "Il existe des cas dans lesquels vous prétendez être un social-démocrate, mais en réalité vous n'êtes qu'un communiste, qui se fait passer pour social-démocrate. Prenez l'exemple de la DISK. Les communistes ont financé ses activités."

En réplique à cette attaque, le président de la DISK, Abdullah Bastürk a déclaré: "M. Ozal se consi-

dère au-dessus de la Constitution, des procureurs et des tribunaux militaires de l'état de siège d'Istanbul, en lançant des calomnies vulgaires et infâmes. A notre avis, M. Ozal se croit encore toujours président de la confédération patronale et il s'imagine qu'il peut ca-

cher la réalité en faisant des déclarations pareilles. L'opinion publique sait que ni la DISK ni nous-mêmes ne sommes communistes. Cette calomnie vulgaire et infâme est en réalité une calomnie dirigée contre les six cent mille adhérents de la DISK."

RAPPORT DU P.E.N. INTERNATIONAL

Le Comité des écrivains en prison du PEN International a récemment publié un rapport détaillé sur la condamnation et l'emprisonnement d'écrivains dans plusieurs pays. Nous en reproduisons ci-dessous la partie concernant la Turquie.

"Le sort des écrivains, journalistes et intellectuels en Turquie continue d'être préoccupant et la situation ne s'est pas améliorée depuis mon dernier rapport. Il faut noter toutefois que les 18 accusés dans le procès de l'Union des écrivains de Turquie ont été acquittés en janvier. En revanche, les accusés du procès contre l'Association de la Paix attendent toujours de savoir quand les nouvelles procédures les concernant seront entamées. D'après nos informations il faut, au préalable, que les autorités aient expédié le texte du verdict et l'exposé des motifs à la Cour Martiale d'Appel à Ankara, et nous ne savons pas si cet envoi a été fait. Nous savons que le texte comprend 800 pages, et que 12 des accusés, tous innocents tant que la Cour ne les a pas déclarés coupables, entrent dans la troisième année de leur emprisonnement. Cependant, un deuxième procès du Mouvement de la Paix, dont quatre membres sont des écrivains connus, a commencé le 19 novembre et les séances sont limitées à une par mois.

"Au cours des six derniers mois les procès d'écrivains et de journalistes ont continué, mais semblent plus rares. En octobre *Sadi Ozansu*, condamné à sept ans de prison pour avoir traduit l'œuvre de Ernest Mandel, s'est vu acquitté en appel. Il a été arrêté de nouveau et accusé d'appartenir à une organisation Trotskyiste, condamné et, cette fois, son appel a été rejeté. En novembre la journaliste du *Tercüman*, Madame Nazlı Ilıcak fut accusée par un tribunal militaire d'Istanbul d'avoir écrit un article où elle critiquait les procédures électorales. Le rédacteur, Yüksel Bastunc, fut également jugé, mais, fort heureusement, les deux accusés ont été acquittés. Nous avons été choqués par la peine de 18 ans 1/2 qui a frappé Feyzullah Ozer, ancien rédacteur du journal *Kitle*, lié au parti socialiste turc. Nous regrettons d'avoir été informé trop tard de ce fait accablant, sans quoi nous aurions attiré votre attention sur ce cas. Nous venons d'apprendre qu'Alexander Berthelsen, naturalisé norvégien, a été condamné en mars à cinq ans de prison et vingt mois d'exil intérieur. Nous avons reçu des nouvelles inquiétantes de deux prisonniers qui ont dans le passé appuyé la cause Kurde et souffrent cruellement aujourd'hui pour ce "crime". (Ils sont mentionnés dans mes rapports antérieurs.) Le Dr. Ismail Besikçi a été interné dans une prison spéciale, réservée aux terroristes, à Gaziantep dans la Turquie du sud-est. Cette prison est l'une de pires du pays; le Dr Besikçi était tenu au secret mais maintenant il a intégré une cellule de trois et il peut obtenir des livres et des journaux. Son éditeur, Recep Marasli, est interné dans la prison militaire de Diyarbakır et il est, dit-on, en mauvaise santé.

"De bonnes nouvelles nous parviennent du Dr Yağın Küçük. Celui-ci, en même temps que Aziz Nesin (Ancien président de l'Union des écrivains turcs et membre honoraire des Centres anglais et ouest-allemand du PEN) et certain nombre d'autres intellectuels ont fondé une nouvelle société "Ekin Inc." (Ekin signifie culture) qui se propose d'organiser des confé-

rences et colloques, de monter des pièces, d'organiser des conférences et expositions, bref de remplir le vide culturel turc. On leur souhaite un plein succès.

"Il faut enfin mentionner ici la mission si utile entreprise par Arthur Miller et Harold Pinter, en mars. Malheureusement, ils n'ont pas reçu l'autorisation de rendre visite aux écrivains et journalistes emprisonnés, même pas au directeur de théâtre *Ali Taygun*, qui a étudié en Amérique et qu'ils espéraient voir. En revanche, ils ont pu s'entretenir avec beaucoup d'écrivains et d'intellectuels (y compris deux anciens premiers ministres) et s'enquérir des conditions d'internement et de la situation en matière de droits de l'homme. Ils ont tenu une conférence de presse à Istanbul, qui ne fut pas mentionnée par la presse turque, qui avait pourtant annoncé leur arrivée et leurs premières déclarations. Ils ont attiré l'attention sur les immenses difficultés et restrictions qui affectent le travail des écrivains turcs. Leur visite a apporté un grand encouragement à nos collègues turcs et permettra sans doute d'améliorer leurs conditions d'existence et de travail."

Le rapport contient aussi une liste d'écrivains turcs condamnés qui se trouvent en prison ou risquent d'être incarcéré à l'heure de la mise sous presse:

Ilhan Akalin (7,5 ans), Ferhat Akday (8,5), Ay-tunç Altındal (7,5), Ibrahim Arık (15), Güzel Aslaner (31), Zeki Atas (7,5), Hüseyin Hacibasoglu (8), Alexander Berthelsen (Dogan Kiliç) (5), Nurettin Baydar (6), Ismail Besikçi (13 ans et 4 mois), Saban Bilgin (8,5), Mehmet Cerit (19), Metin Culhaoglu (7,5), Yilmaz Dinçberk (7,5), Yüksel Erdogan (7,5), Fettah Erkan (11 ans et 8 mois), Taner Kayas (7,5), Unviye Kayserilioglu (6), Recep Marasli (27), Rıza Olgun (7,5), Mehmet Ozdemir (5), Sadi Ozansu (6 ans et 7 mois), Metin Ozek (10), Mehmet Ozgen (16), Candemir Ozer (15), Feyzullah Ozer (18 ans et 6 mois), Abdurrahman Pala (1), Orhan Senyuz (7,5), Necdet Sevinc (1).

D'autre part, M. Hüseyin Hacibasoglu, qui purge une peine de 8 ans de prison s'est vu décerner le titre de membre d'honneur du Pen Club.

AUTRES PROCES DE PRESSE

28.6, à Istanbul, l'écrivain Hasan Kiyafet est jugé devant la Cour de Sûreté de l'Etat pour son livre intitulé "Notre Lycée". Il est accusé d'avoir incité les classes sociales les unes contre les autres..

Devant le même tribunal ouverture du procès de Ismail Hakkı Sengüler, responsable d'une maison d'édition, pour avoir publié une brochure religieuse.

27.7, un religieux, Ali Rıza Demircan qui avait publié un livre sur "la vie sexuelle dans l'Islam" est traduit devant la Cour de Sûreté de l'Etat à Istanbul. Il risque une peine de 7,5 ans de prison.

NOUVELLES INTERDICTIONS

21.7, le Conseil ministériel a interdit l'introduction en Turquie de six publications imprimées à l'étranger.

22.7, L'hebdomadaire *Hafta Sonu* a été confisqué pour un article dévoilant les rapports du Ministre des Transports Veysel Atasoy avec une actrice.

24.7, le quotidien *Günes* a été confisqué pour un article désapprouvé par les autorités.

PURGES DANS LES UNIVERSITES

7.6, trois professeurs de la Faculté de Droit de l'Université d'Ankara, Metin Günday, Ahmet Kumru-lu et Ahmet Kılıçoğlu ont été licenciés à la suite d'un rapport négatif des services de renseignements.

1.7, Le Professeur Ali Balaman qui a récemment été licencié de son poste à la Faculté des Lettres de l'Université de l'Egée, a introduit un recours auprès de la Cour administrative en vue de l'annulation de cette décision.

4.7, deux professeurs de l'Université de la Mer Noire, Erdem Aksoy et Özgönül Aksoy sont licenciés par décision de YOK.

23.7, suite à la levée de la loi martiale dans la province d'Ankara, sept professeurs d'université qui avaient été licenciés sur ordre des autorités de la loi martiale, ont demandé à la Direction de l'Université que la décision arbitraire qui avait abouti à leur licenciement, soit annulée. Cette requête de Rona Aybay, Nurkat Inan, Baskın Oran, Mete Tunçay, Yakup Ke-penek, Yalçın Küçük et Cevat Geray a été rejetée par la direction, affirmant que les motifs avancés pour leur licenciement par les autorités martiales sont toujours valables.

24.7, le Ministère de l'Education nationale a annoncé que 16.714 enseignants de l'enseignement primaire et secondaire seraient déplacés prochainement.

EPREUVE DES ETUDIANTS

L'accès aux études universitaires devient de plus en plus difficile pour les jeunes. D'après les résultats des examens d'entrée, sur 480.648 candidats 156.431 seulement ont été autorisés à s'inscrire dans les universités; 324.217 diplômés des lycées ont été condamnés à chômer dans un pays où l'indemnité de chômage n'existe pas.

De plus, le YOK a récemment décidé de ne plus permettre aux jeunes de travailler pour gagner leur vie, pendant leurs études universitaires. Ainsi, les enfants des familles défavorisées sont automatiquement exclus des études universitaires, même s'ils avaient réussi l'examen d'entrée.

D'autre part, le Ministère de la Défense nationale a décrété le 22 juillet que si un élève d'une école militaire est expulsé, il ne sera plus accepté par les écoles civiles.

Pour la nouvelle année scolaire, le YOK a adopté une nouvelle réglementation en ce qui concerne l'éducation des universitaires. Désormais les corps universitaires seront chargés d'assurer "une formation uniforme dans les domaines philosophiques et idéologiques pour que les étudiants puissent lutter contre les courants subversifs et séparatistes".

La mise en pratique de cette nouvelle réglementation sera contrôlée en permanence par des unités spéciales à constituer dans chaque faculté.

Quelles que soient ses capacités académiques, personne ne sera plus engagé à un poste universitaire sans qu'il ait obtenu au préalable carte blanche des services de renseignement.

D'après une déclaration du Ministre de l'Education nationale Dinçerler, les étudiants d'université ne pourront s'organiser que dans les clubs sportifs et de loisir, ils ne seront pas autorisés à constituer des associations dans le but de défendre leurs intérêts ou de s'exprimer sur leurs problèmes.

Quant aux relations internationales de ces clubs,

ils ne pourront collaborer qu'avec les organisations touristiques, sportives ou de loisir.

PRESSIONS A L'ETRANGER

- A la suite d'une question posée par le député Bindig au parlement de RFA, il est apparu que le Premier Ministre turc avait adressé deux lettres au gouvernement fédéral, critiquant la parution de "Mizgin", publication éditée par les Kurdes vivant en RFA. Dans sa réponse, le gouvernement fédéral a confirmé cette information et a déclaré qu'il "a toujours précisé qu'il ne se prononcera jamais en faveur d'initiatives pouvant mener à une déstabilisation de la situation intérieure turque ou à des disparités entre les travailleurs immigrés turcs, et qu'une aide aux tendances séparatistes en Turquie, en l'occurrence une aide avec des derniers publics, en faveur de publications appuyant ces tendances, ne pouvait donc avoir lieu."

- Un travailleur turc vivant depuis 15 ans à Berlin a été privé de son passeport national par le Consulat de Turquie à Berlin. Au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue dans cette ville, Aysan Uçta, membre du syndicat allemand IG Metall, a déclaré que, quand ils s'est rendu au Consulat pour le renouvellement de son passeport, le Consul Alpan Cölan, lui a demandé des renseignements sur les organisations progressistes turques à Berlin. Suite à son refus, son passeport lui a été retiré par le Consul.

- Un candidat au statut de réfugié politique, Cemal Cavdar, âgé de 26 ans, s'est suicidé par pendaison suite au rejet de sa demande par les instances compétentes de Bâle en Suisse.

- Les autorités allemandes de Göttingen ont décidé de rapatrier un candidat au statut de réfugié, Sabri Ciner, -chrétien originaire de Turquie- en affirmant que les chrétiens ne subissent pas de pressions dans ce pays. Cette décision a provoqué des protestations du SPD.

PRIME DE RETOUR AUX IMMIGRES

La pratique de la prime de retour destinée aux immigrés non-CEE, chômeurs depuis plus d'un an, est entrée en application en Belgique au 1er août 1985, dans la foulée d'expériences faites en France et en RFA.

Montant de la prime: l'équivalent d'une année de l'indemnité de chômage qui sera majorée, pour les chômeurs chefs de ménage, d'un montant de 50.000 FB pour le conjoint et de 15.000 FB par enfant célibataire de moins de 18 ans.

Les candidats au retour qui verront leur demande acceptée toucheront une avance de 30 pc et auront l'obligation de quitter la Belgique endéans les 60 jours. Le solde leur sera versé à leur arrivée dans leur pays d'origine.

Si statistiquement cette mesure pourrait être applicable à quelques milliers de Turcs et Maghrébins, il n'en est pas moins vrai que cette mesure soi-disant "volontaire" vise les chômeurs, culpabilisant davantage ceux-ci et leur faisant miroiter une réinsertion possible dans leurs pays d'origine.

Or, si à titre de comparaison, les gouvernements français et algérien ont mis sur pied des formations professionnelles et des projets de réinsertion dans le pays d'origine, la Belgique n'a jusqu'à présent réalisé aucun accord de ce type. Prime en poche, les Turcs de la RFA se sont vite aperçus que leurs pays d'origine ne pouvait rien leur offrir dans le domaine de l'emploi.

Pour cette raison, la prime au retour ne fera guère recette en Belgique et le nombre des demandes ne dépassera pas quelques centaines.

ACTES ANTI-IMMIGRES

10.6, à Herrschfels (RFA), trois jeunes Turcs ont été agressés par un groupe d'Allemands dans la salle des sports. D'autres jeunes immigrés étant intervenus pour défendre leurs camarades turcs, l'incident s'est soldé par 12 blessés.

13.6, à Breda (Hollande), un travailleur turc, Y.G., âgé de 37 ans, a été retrouvé tué par balles à son domicile.

14.6, à Berlin, une femme enceinte d'origine turque a été expulsée par la police allemande alors qu'elle possédait un rapport médical lui déconseillant un long voyage. Hatice S., âgée de 16 ans, était venue à Berlin pour rejoindre son mari qui y travaille depuis plusieurs années. La police justifie son action, en avançant comme prétexte qu'elle avait l'obligation d'attendre un an pour rejoindre son mari.

25.6, à Utrecht, un Turc âgé de 29 ans, V.E. Bayraktar, a été tué par balles par trois Hollandais suite à une querelle dans une discothèque.

25.6, à Munich, un jeune Turc âgé de 19 ans, a été retrouvé mort au poste de police deux jours après son arrestation. Yahya Nehkur qui vivait depuis 16 ans en Allemagne, s'était suicidé par pendaison.

25.6, à Karlsruhe, une boutique turque a été attaquée par un groupe de jeunes Allemands. Après avoir jeté des œufs pourris, ils ont saccagé l'intérieur du magasin.

26.6, à Enschede (Hollande), une mosquée turque a été incendiée en pleine nuit par des inconnus.

27.6, à Strasbourg, une jeune femme turque âgée de 18 ans, Aynur Altın a été retrouvée morte dans une forêt. Elle avait été poignardée.

28.6, à Emsdetten (RFA), un travailleur turc âgé de 46 ans, père de 6 enfants, Saban Aygün a été retrouvé mort chez lui. Il avait été violemment frappé à la tête, alors qu'il se préparait à partir pour son pays d'origine.

4.7, la plus grande mosquée turque à Bruxelles, Ak Cami, a été attaquée et entièrement saccagée par des inconnus. Les animateurs de la mosquée ont déclaré qu'elle avait déjà été attaquée précédemment.

6.7, à Vienne (Autriche), une femme turque âgée de 20 ans, a été agressée par deux individus alors qu'elle se rendait à son lieu de travail.

6.7, à Vienne, un jeune ressortissant turc a tenté de se suicider en se coupant le poignet, la police de l'aéroport lui ayant refusé l'accès au territoire autrichien.

9.7, à Enschede, la maison d'un travailleur turc a été incendiée par des inconnus. Un autre Turc, Ahmet Oğüt qui y séjournait comme hôte, a été grièvement brûlé.

26.7, à Hambourg, un ressortissant turc, Mehmet Kaymakçı, âgé de 29 ans, a été battu à mort par trois Allemands qui, par après, sont passés aux aveux en déclarant: "Nous nous ennuyions, nous avons décidé de tuer un Turc pour nous amuser..."

DIRIGEANTS BELGE ET ALLEMAND EN TURQUIE

Malgré les appels pressants du Parlement européen, au cours des mois de juin et juillet, le Chancelier allemand Helmut Kohl et le Ministre belge des affaires étrangères Léo Tindemans se sont rendus en Turquie en vue de développer les relations entre l'Europe et le régime actuel à Ankara.

M. Tindemans a déclaré, pendant sa visite en Turquie, que les "principales étapes du processus vers un retour à la démocratie ont été les élections parlementaires (1983) et régionales (1984). La Turquie a ainsi démontré qu'elle a une tradition démocratique qu'elle entend respecter", et il a rappelé par ailleurs que la "solidarité de la Turquie à l'intérieur de l'OTAN est exemplaire."

Le *Drapeau Rouge* du 16 juillet 1985 a commenté la visite de M. Tindemans dans les termes suivants:

"S'il affectionne de temps à autres de se gargariser de belles proclamations sur le respect des droits de l'homme, notre ministre des Relations extérieures ne se départit jamais de son rôle de promoteur commercial de sa région natale et, en particulier, des intérêts de la Bell-ITT anversoise, ni d'un zèle atlantiste à toute épreuve. Les cris des détenus torturés dans les prisons militaires turques, les exécutions de prisonniers politiques, les atteintes à la démocratie politique, syndicale, culturelle... n'empêchent pas M. Tindemans de conférer des garanties de respectabilité au régime militaire turc affublé, pour la forme, d'un... uniforme civil, ni même d'en devenir l'avocat auprès des instances de la CEE.

"La Turquie entend, en effet, adhérer, le moment venu, à la Communauté européenne. La Belgique pourrait contribuer à faire en sorte qu'Ankara parvienne à ses fins, dans l'intérêt des deux parties. Tel est, en substance, selon l'Agence Belga, le message qu'ont voulu faire passer à la fois le Premier ministre turc, M. Ozal et le ministre des affaires étrangères, M. Vahit Halefoglu, auprès du ministre des Relations extérieures Tindemans.

"La Belgique, qui est un partenaire traditionnel

de la Turquie depuis de longues années, pourrait bien remplir ce rôle, avec d'autres Etats membres, tels la RFA, estime-t-on dans les milieux diplomatiques à Ankara. Déjà membre de l'Alliance atlantique, il serait, dès lors, 'normal' que la Turquie puisse bénéficier des 'avantages' à appartenir à la 'grande famille européenne', notamment sur le plan économique, ajoutent ces mêmes milieux.

"Les observateurs estiment que la diplomatie belge, qui a toujours plaidé en faveur de l'engagement constructif à l'égard d'Ankara, jouera effectivement ce rôle de médiation.

"Pour illustrer cette façon de voir, MM. Tindemans et Halefoglu ont signé le 15 juillet un accord prévoyant l'octroi d'un prêt d'Etat à Etat de 250 millions de FB à Ankara. Cet argent, prêté pour une période de 30 ans à un taux de 2 pc, devrait servir à l'achat d'équipements belges. Plusieurs entreprises belges ont des projets en Turquie et l'une d'entre elles, la Bell Telephone a déjà 'acquis' un contrat de plus de 5 milliards de FB pour la livraison de centraux téléphoniques. Elle sera, par conséquent, la première à bénéficier des 'retombées' de ce projet."

Pour sa part, *La Libre Belgique* a interprété les conséquences de cette visite de la manière suivante: "Ankara compte bien que la Belgique, qui a toujours jugé que le dialogue était préférable aux anathèmes, plaidera sa cause dans les semaines à venir. Les propos tenus par M. Tindemans semblent indiquer que sa confiance est bien placée. La présence du ministre belge à Ankara est le signe de "toute l'appréciation que le gouvernement belge témoigne à l'égard de l'évolution qui a marqué la Turquie.

"Nul doute, dès lors, que la Belgique s'efforcera, maintenant que le problème de l'élargissement de la Communauté est réglé, de jeter des ponts entre les Dix et Ankara. Et tant mieux si, à la normalisation succède un jour — "le moment venu pour les deux parties" dit-on pudiquement à Ankara — une demande d'adhésion en bonne et due forme..."

D'autre part, le Chancelier allemand Helmut Kohl a affirmé le 10 juillet, au cours de sa visite à Ankara, la détermination de son gouvernement à "ouvrir la voie à la normalisation des relations entre la Turquie et les autres démocraties européennes".

M. Kohl, qui est le premier chef de gouvernement d'un pays occidental à se rendre en Turquie depuis le coup d'Etat, s'est engagé, au cours d'une conférence de presse, à "s'employer à faire reconnaître à ses collègues européens que la Turquie est un partenaire important". "Il est nécessaire, a-t-il ajouté, que la Communauté européenne donne à la Turquie sa chance pour l'achèvement de son processus de démocratisation. Il ne faut pas que la Turquie soit poussée hors de l'Europe."

Quant au problème épineux qui a dominé cette visite, M. Kohl a clairement laissé entendre qu'aucune solution n'avait pu être trouvée sur ce point.

Un texte distribué par le porte-parole du gouvernement fédéral, faisant apparaître le désaccord sur l'émigration avant même que la question n'ait été abordée dans les entretiens officiels, a "vivement choqué" les officiels turcs. Bonn s'y inscrit totalement en faux contre la thèse d'Ankara, qui veut que l'accord d'association prévoit une "libre circulation totale" des travailleurs turcs dans la CEE au 1er décembre 86.

M. Kohl a déclaré que ce problème devrait être réglé avant la fin de l'année.

Quant au premier ministre turc, il s'était lui-même déjà rendu à deux reprises en moins de six mois en RFA pour discuter entre autres de la situation de l'immigration turque.

Les dirigeants turcs ont laissé entendre qu'ils seraient disposés à faire des concessions sur la question de la libre circulation des travailleurs immigrés en échange d'une augmentation de l'aide militaire.

POSITION DES SOCIALISTES

La cinquième conférence des socialistes européens sur la Turquie, tenue à Bruxelles le 4 juin 1985 sous la présidence de Ludwig Fellermaier, à l'initiative du Groupe socialiste du Parlement européen, est arrivée aux conclusions suivantes:

"1. Nous reconnaissons que la vie politique turque se rapproche de conditions démocratiques, surtout grâce aux partis qui n'avaient pu prendre part aux élections générales. Le paysage politique bouge. La preuve en est le SODEP, le Parti de la Juste Voie et l'annonce de la fondation du parti de la gauche démocratique en août.

"2. La presse est devenue plus libre. Mais aussi longtemps que la loi martiale reste en vigueur dans certaines provinces turques, la liberté de la presse n'est pas entièrement assurée.

"3. Nous sommes profondément choqués qu'au moment où le gouvernement turc annonce la levée de la loi martiale dans certaines provinces, le gouvernement introduise à l'Assemblée Nationale Turque un amendement à la loi de police qui est une violation fondamentale des droits civils les plus élémentaires. Ce projet, qui sera bientôt adopté, est en contradiction fondamentale avec la Convention Européenne des Droits de l'homme.

"4. Les participants font à l'Assemblée nationale Turque les demandes essentielles suivantes qui sont nécessaires pour réactiver les relations entre l'Europe et la République Turque:

- l'amendement à la loi de police ne doit pas être adopté tel qu'il est actuellement présenté;

- la loi martiale doit être levée car la démocratie parlementaire ne peut se développer sous la loi martiale;

- les procès de masse devant les tribunaux militaires doivent cesser;

- aucune sentence à la peine de mort ne doit plus être prononcée;

- la torture dans les prisons et en particulier dans les locaux de la police doit être complètement abolie;

- les droits des syndicats doivent être entièrement réinstaurés;

- le droit à des négociations collectives ne doit pas être continuellement limité, les syndicats libres ont besoin du libre droit à la grève.

"les droits, déjà limités, détenus par la Confédération syndicale encore légale, ont été amputés et la seconde Confédération syndicale en importance (la DISK) demeure interdite:

- une amnistie pour les prisonniers politiques doit être proposée cette année;

- la liberté de science, recherche, enseignement, doit être assurée;

- les minorités doivent être protégées aussi bien en Turquie qu'en Bulgarie."

SCANDALE A L'AMBASSADE AMERICAINE

Dans un article écrit pour la revue américaine *The Nation* — livraison de mai 1985 — le célèbre dramaturge Arthur Miller révélait le scandale qui avait éclaté au cours du dîner offert en son honneur par l'ambassadeur des Etats-Unis à Ankara. A table, le second membre de la mission du Pen Club International, Harold Pinter, s'engagea, explique Miller, dans une discussion passionnée avec Mme Nazlı Ilıcak, une journaliste turque pro-gouvernementale, au sujet de la violation des droits de l'homme en Turquie.

"L'ambassadeur tentait d'engager la conversation avec son voisin de table, lorsque Pinter cria, furibond, en direction d'Ilıcak, assise de l'autre côté de la table: 'C'était une insulte et c'était voulu comme une insulte et je vous la renvoie dans la figure!' Comme je l'apprenais par la suite, elle avait dit à Pinter que contrairement aux Turcs qui, eux, devraient rester et faire face aux réalités de leur pays, lui pourrait rentrer chez lui et intégrer tout cela dans une pièce de théâtre qui lui rapportera gros.

"Aussitôt l'ambassadeur frappa légèrement avec une cuillère en argent son verre d'eau en cristal, imposant ainsi le silence. "Je souhaite la bienvenue à M. Miller qui est notre invité d'honneur", dit-il. (...) J'avais compris qu'il me fallait répondre au toast... Je commençai calmement en remerciant l'ambassadeur pour le dîner et pour ses paroles de bienvenue, ce à quoi il sembla réagir avec soulagement. Je poursuivis en disant:

"Nous savons concrètement ce que nous avons vu, et ce que nous avons vu n'a rien de commun avec aucun des systèmes démocratiques en Europe occidentale ou aux Etats-Unis. Dans *L'Epreuve* je parle de ceux qui ont été emprisonnés et exécutés, non pour leurs actes, mais pour les opinions qu'ils étaient supposés avoir. C'est ce qui se passe ici; des centaines de personnes sont en prison en raison des opinions qu'ils sont supposés avoir. On nous dit que la Turquie se rapproche de plus en plus de la démocratie, et il se pourrait que cela soit finalement ainsi — personne ne le sait —, mais ce qu'elle est aujourd'hui, c'est une dictature militaire qui se distingue notamment par son caractère impitoyable et brutal..."

Le rôle de l'Amérique aurait du être ici d'affirmer les normes démocratiques — ne fût-ce que comme objectif à atteindre — au lieu de justifier leur destruction comme la seule défense possible contre le chaos.

"Comme je poursuivais, j'eus l'impression de voir les yeux de l'ambassadeur se vitrifier en signe d'étonnement et d'horreur.

"A peine me fussé-je assis, que j'entendis une nouvelle fois la voix de baryton impressionnante de Harold Pinter. Frère du hall d'entrée, Pinter se détournait justement de l'ambassadeur qui, n'arrivant qu'à mi-hauteur de sa taille, criait quelque chose et se dirigeait brusquement vers un invité qui avait l'air ahuri. Pinter vint aussitôt chez moi et me dit fièrement: "J'ai insulté ton ambassadeur et on m'a prié de quitter les lieux."

"A la sortie, Pinter m'expliqua que l'ambassadeur avait fait observer qu'il peut toujours y avoir des tas d'opinions à n'importe quel sujet, à quoi il lui avait répondu: "Pas si on vous a accroché un câble électrique aux organes génitaux."

AU PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen a adopté le 13 juin 1985 une nouvelle résolution concernant le procès des membres du Comité turc de la paix.

"Considérant que les membres du CTP sont accusés d'avoir fait partie d'une association ayant pour objectif la domination d'une classe sociale sur toutes les autres ainsi que la destruction de l'ordre social et économique du pays, sans qu'aucune preuve n'ait été fournie au cours du procès à l'appui de ces accusations:

"Estimant, en tout état de cause, que dans toute société démocratique, il doit être possible de préconiser des changements sociaux pacifiquement;

"Considérant en outre que les inculpés ont déjà tous purgé des peines de prison importantes sur la base de ces prétendus crimes et qu'ils devraient maintenant être libérés;

"Notant avec inquiétude l'ouverture, le 19 novembre 1984, du second procès des membres du CTP et les rumeurs d'un troisième procès,"

Le Parlement Européen;

"1. Invite les ministres des Affaires étrangères se réunissant dans le cadre de la coopération politique à entreprendre d'urgence des démarches auprès du gouvernement turc afin de mettre immédiatement fin au procès des membres du Comité turc pour la paix, de libérer sur le champ les détenus et d'abandonner les futurs procès des membres du Comité;

"2. Charge son Président d'effectuer la même démarche;

"3. Charge son Président de transmettre la présente résolution aux ministres des Affaires étrangères des dix Etats membres de la Communauté européenne se réunissant dans le cadre de la coopération politique, au gouvernement turc ainsi qu'au Conseil et à la Commission des Communautés européennes."

Cette résolution se base sur le rapport du rapporteur de la Commission politique, qui avait effectué une visite en Turquie du 12 au 17 mai 1985. En effet, le rapport de M. Balfe porte sur tous les aspects des droits de l'homme en Turquie et exige que les conditions suivantes soient remplies pour la reprise des relations turco-européennes:

- l'abolition de la peine de mort pour les crimes politiques et l'amnistie de tous les prisonniers politiques qui n'ont pas commis des actes de violence.

- La levée de la loi martiale dans tout le pays.

- Le droit à l'intégrité physique qui passe par la poursuite des tortionnaires et la répression des traitements inhumains.

- Le droit à un procès équitable et la fin des procès de masse.

- La possibilité pour tout individu de saisir la Commission européenne des droits de l'homme.

- La levée de toutes les restrictions apportées aux libertés politique, sociale et d'opinion.

La visite de M. Balfe a été précédée par les visites de M. Stoffelen du 5 au 9 mars 1985, de l'ancien président du Parlement européen, M. Piet Dankert, du 22 au 30 mars 1985 et a partiellement coïncidé avec celle de MM. Ludwig Fellermaier et David Blackman du 15 au 22 mai 1985.

MM. Fellermaier et Blackman déclarent dans leur rapport: "Il importe de souligner que la loi martiale est toujours remplacée par l'état d'urgence, et il est juste de se demander quelle différence cela fait réellement... Au passif, il faut encore porter le projet de loi sur la police, qui a provoqué de vives critiques en Turquie, notamment hors de la Grande assemblée nationale... Ozal prétend que la période de 45 jours prévue pour la détention au secret dans les zones soumises à la loi martiale est maintenant ramenée, dans la pratique, à dix jours, cependant, cette pratique n'a jamais été officialisée, même si la période maximale a été réduite à trente jours, le 9 mai dernier... L'octroi d'une amnistie aux personnes convaincues de délits politiques constitue à nos yeux une condition préalable à la reconnaissance du rétablissement de la démocratie en Turquie. La libération sous condition proposée par le gouvernement est totalement inacceptable, compte tenu des pressions exercées pour que les bénéficiaires deviennent des informateurs."

La Commission politique, au cours de sa réunion du 20 juin 1985, a longuement discuté la situation des droits de l'homme en Turquie à la suite d'un exposé de M. Balfe.

Alors que les orateurs de gauche insistaient sur le fait que les améliorations en Turquie ne pourraient être assimilées à un retour à la démocratie tel que souhaité le Parlement européen, en revanche, d'autres parlementaires, notamment du PPE et du groupe conservateur, ont déclaré que l'évolution de la situation en Turquie justifie la reprise officielle des relations entre les deux Assemblées.

Finalement, la Commission politique a annoncé qu'elle décidera, en septembre 1985, de proposer au Bureau du Parlement européen la reprise ou non des relations entre Parlement européen et la Grande Assemblée de Turquie.

Au cours de la réunion de la Commission politique, le Commissaire européen Claude Cheysson a tenu à faire une mise au point à la suite de critiques émises par le gouvernement turc contre le représentant de la Commission en Turquie, M. Gwynn Morgan, qui avait déclaré à Ankara que la loi sur le renforcement des pouvoirs de la police, si elle devait être adoptée, créerait des difficultés entre la Commission et le gouvernement turc. Là-dessus, le gouvernement turc avait accusé Morgan de s'être ingéré dans les affaires intérieures de la Turquie. M. Cheysson a précisé qu'il avait donné ordre au délégué de la Commission d'avertir les autorités turques qu'il s'agissait là d'une démarche informelle. Le Commissaire européen a conclu en constatant que la loi est votée et que bien qu'étant un peu moins choquante que prévue, elle pose un problème à la Commission.